

Service social en faveur des élèves

Affaire suivie par :
Carla Wayak Pambe
Conseillère technique de service social
Responsable départementale
Tél : 05 87 01 20 32
Mél : ce.absenteisme19@ac-limoges.fr

DSDEN de la Corrèze
Cité administrative Jean Montalat
BP 314
19011 Tulle cedex

Tulle, le

L'inspecteur d'académie
directeur académique des services
de l'Education nationale de la Corrèze

à

M.....

Adresse

Recommandé avec AR

M.....

L'absentéisme récurrent de votre enfant, né le, scolarisé à l'école
....., a déjà fait l'objet d'un avertissement le

Je vous avais précisé les dispositions du traitement de l'absentéisme scolaire.

Je constate que l'assiduité scolaire de votre enfant n'est pas rétablie. En conséquence, je vous informe que vous
êtes convoqués :

le à heures
à la DSDEN de la Corrèze
Cité administrative Jean Montalat – 19000 Tulle.

*Vous serez reçus par **Carla Wayak Pambe**, conseillère technique de service social et du
conseil départemental de la Corrèze. La présence de votre enfant est sollicitée.*

Je vous informe, par ailleurs, que sans contact de votre part, ni présence à ce rendez-vous, l'autorité judiciaire
sera saisie.

Je vous prie de recevoir, M....., l'expression de mes salutations distinguées.

Franck CUTILLAS

Copie pour information à :

Ecole

S/c de l'IEP – Circonscription